

Tendances mondiales des défis affectant les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales, ainsi que leur droit à la participation aux prises de décision les concernant

Mars 2025

Par : UNITERRE, Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (MAPC), CETIM, FIAN Suisse, en tant que membres de la Coalition « Les Ami-e-s de la Déclaration – Suisse »

1. Quels sont les principaux défis auxquels sont confrontés les paysans, les pêcheurs artisanaux, les éleveurs et les travailleurs ruraux de votre pays ?

Les principaux défis auxquels le monde paysan est confronté en Suisse sont avant tout économiques: absence de prix équitables et rémunérateurs (ne couvrant souvent pas les coûts de production), marges honteuses et pratiques commerciales déloyales de la grande distribution au dépens du travail et de l'agriculture paysanne, négociation sur les prix échappant aux paysan·nes (rapport de force totalement déséquilibré face aux acteurs économiques puissants que sont la grande distribution), opacité du système alimentaire, manque de transparence, entre autres.

Un autre problème systémique est la disparition des fermes en Suisse, entre 2 et 3 par jour depuis 20 ans. Avec le départ à la retraite de la moitié des paysan·nes d'ici à 2040, ce phénomène va encore s'accentuer. Pour les personnes non-issues du milieu agricole, l'accès à la terre est très difficile, voire impossible. La politique agricole et le droit foncier rural, avec son dogme de compétitivité, ne facilitent pas la transmission intrafamiliale des fermes, ce qui a comme conséquence une diminution du nombre de structures agricoles. Ces dernières étant de plus en plus grandes (et donc de plus en plus chères à reprendre en-dehors du cadre familial), ceci engendre une course en avant mécanique, chimique et technologique. Le modèle agricole pousse, entre autres, à une perte de la biodiversité, à une concentration des terres et à l'endettement. Présenté comme une “évolution structurelle”, ce mécanisme est avant tout le choix des politiques néo-libérales de ces dernières décennies. Ainsi, l'accès à la terre en Suisse est également un problème qu'il convient de thématiser. L'enjeu est de développer et maintenir une agriculture paysanne diversifiée, rémunératrice, créatrice d'emplois et solidaire, la seule à même d'affronter les défis de demain (dérèglement climatique, perte biodiversité, etc.)

Au sujet des défis auxquels nous sommes confrontés, nous vous invitons à lire également la déclaration écrite élaboré par La Via Campesina, CETIM et FIAN International, soumise à la 57e session du Conseil des droits de l'homme, à l'occasion de la présentation du premier rapport du Groupe de travail:

https://defendingpeasantsrights.org/wp-content/uploads/2024/09/Dec_e_UNDROP_offic-FR.pdf

2. Comment votre gouvernement, votre organisation ou votre communauté aborde-t-il ces défis qui affectent les droits des paysans et des travailleurs ruraux ? Veuillez fournir des exemples précis, dans la mesure du possible.

L'organisation paysanne Uniterre (membre suisse de La Via Campesina) œuvre avec d'autres organisations de la société civile suisse (dans la coalition « Les Ami-e-s de la Déclaration - Suisse ») afin de promouvoir la mise en œuvre rapide de l'UNDROP. Durant l'Examen périodique universel de la Suisse en janvier 2023, notre coalition a rédigé et déposé deux rapports : l'un concernant l'application et la mise en conformité de l'UNDROP au niveau des [politiques extérieures suisses](#) et l'autre des [politiques intérieures](#). Dans ces rapports nous développons une analyse de ces questions, ainsi que des recommandations concrètes à la mise en œuvre de la Déclaration.

Afin d'aborder les défis auxquels nous sommes confrontés, nous pouvons compter sur des relais politiques importants au sein du Parlement fédéral à Berne. Avec ces personnes, nous déposons régulièrement des interventions parlementaires :

- 16 décembre 2021 : [Postulat 21.4581](#) : Pour un accès égalitaire au statut de cheffe d'exploitation
- 29.09.2022 : [Initiative parlementaire 22.477](#) : Pour un observatoire des prix efficace dans les filières agroalimentaires (toujours en traitement, après plus de 2 ans...)
- 29.09.2022 : [Initiative parlementaire 22.2476](#) : Protégeons nos agriculteurs et agricultrices. Pour un ombudsman agricole et alimentaire (refusée)
- 7 mars 2023 : [Interpellation 23.3064](#) : Déclaration sur les droits des paysans et des paysannes et quatrième examen périodique universel de la Suisse. Quelles suites ?
- 14 juin 2023 : [Interpellation 23.3710](#) : Quelle représentation des femmes dans l'agriculture ?
- 28 février 2024 : [Motion 24.3049](#) : Exclure l'agriculture des accords de libre-échange afin d'assurer la pérennité des familles paysannes
- 13 mars 2024 : [Interpellation 24.3181](#) : Comment mieux intégrer les jeunes agriculteurs dans la réforme de la politique agricole ?
- 15 mars 2024 : [Interpellation 24.3347](#) : Le revenu paysan condamné à baisser ?
- 6 juin 2024 : [Interpellation 24.3538](#) : Une sécurité sociale pour les femmes paysannes
- 19 décembre 2024 : [Interpellation 24.4520](#) : Garantir l'accès à une alimentation saine et locale pour toutes et tous

- 19 décembre 2024 : [Interpellation 24.4497](#) : Accord de libre-échange entre l'AELE et le Mercosur. Quelles mesures sont prises pour protéger notre agriculture ?
- 20 décembre 2024 : [Interpellation 24.4612](#) : Comment assurer une rémunération plus digne et plus équitable pour les agriculteurs ?

3. Quelles politiques ou mesures ont été jugées efficaces pour promouvoir les droits des paysans et des travailleurs ruraux dans votre pays ?

Bien que le dépôt de textes parlementaires soit important pour maintenir la pression sur notre gouvernement, il faut bien avouer que cela a très peu d'impact. En effet, les réponses du Conseil fédéral sont systématiquement les mêmes : la Confédération ne peut rien faire pour réguler le marché agricole et elle mise sur les mesures volontaires des acteurs économiques (tels que la grande distribution). Bien sûr, cela n'amène aucun changement significatif en termes de promotion et mise en œuvre des dispositions de l'UNDROP! Le gouvernement suisse, qui a d'ailleurs soutenu fermement l'adoption de la Déclaration en 2018, doit respecter ses engagements internationaux dans la matière et travailler de manière constructive afin de mettre en conformité ses cadres juridiques ainsi que ses politiques publiques avec le contenu de l'instrument.

En revanche, une mesure a été jugée efficace concernant la sécurité sociale des femmes paysannes, et cela suite à notre plaidoyer dans le cadre de l'Examen périodique universel de la Suisse : à partir du 1er janvier 2027, les chefs d'exploitation devront obligatoirement prouver que leurs conjointes ou partenaires travaillent dans l'entreprise agricole sont couvert·es en cas de maladie et d'accident.

4. Quels sont les groupes de paysans ou de travailleurs ruraux particulièrement exposés dans votre pays et quelles mesures ont été ou pourraient être prises pour atténuer ces risques ?

Les petites et moyennes structures agricoles sont particulièrement exposées, en Suisse mais également de part le monde. Dans notre pays, les aides étatiques (les paiements directs) sont directement axées sur la surface des fermes, ce qui pousse les structures à s'agrandir (ou à disparaître) et à se mécaniser encore plus fortement. La politique agricole suisse s'oriente exclusivement vers les exigences de l'industrie et des marchés globalisés.

Pour nous, le but est d'inverser la tendance structurelle, en augmentant drastiquement le nombre de fermes paysannes diversifiées en polyculture-élevage, le tout dans l'esprit et la lettre de la

Déclaration. Nous suggérons que les paiements directs soient versés en fonction de la main d'œuvre et non plus à l'hectare et nous revendiquons que ceux-ci doivent promouvoir la diversification et une agriculture paysanne à taille humaine et créatrice d'emplois.

UNITERRE a développé toute une série de mesures concrètes à appliquer afin d'orienter la future politique agricole de la Suisse. Nos propositions sont à retrouver [ici](#).

5. Quels sont les défis ou les violations auxquels sont confrontés les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales dans l'exercice de leur droit à une participation égale aux niveaux local, national et international ?

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a mis en place un groupe d'accompagnement pour réfléchir à l'orientation de notre future politique agricole. Notre organisation paysanne ne fait pas partie de ce groupe de travail ! Nous avons évidemment contesté cette décision et la raison évoquée est que l'OFAG doit limiter le nombre de participant·es... Cela met de côté et méprise une partie de la représentation du milieu paysan suisse. Une violation flagrante du droit à la participation des paysan·ne·s, tel que reconnu dans l'article 10 de la Déclaration.

Ainsi, seul le syndicat majoritaire (proche des milieux économiques) est représenté et, par conséquent, seule une direction et un modèle agricole seront défendus. Nous dénonçons le manque de pluralisme syndical dans ce processus, pourtant nécessaire au droit à une participation effective aux processus de prise de décision les concernant. De fait, une partie des paysan·nes ne sont pas représenté·es dans ces discussions fondamentales pour l'avenir de notre agriculture.